



Procès-verbal N° 03/17

CONSEIL COMMUNAL
DE
ST-SULPICE
(VAUD)

Séance du Conseil Communal du
mercredi 14 juin 2017 à 20h30
au Complexe communal du Léman.

La 7ème séance de la présente législature 2016-2021 et 3ème de cette année 2017 est ouverte à 20h30 au Complexe communal du Léman par Mme Corinne Willi, Présidente pour cette année 2016-2017, qui adresse à toutes et à tous une cordiale bienvenue.

Nous avons 13 points à l'ordre du jour. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir au sujet de l'ordre du jour ?

Mme Burrus : j'aimerais déposer une motion d'ordre, car le point le plus important de cette séance est les comptes et la gestion ; je regrette que l'ordre du jour soit si chargé et je propose que le point 11 soit déplacé à la place du point 4.
Personne ne s'oppose à ce déplacement et Mme la Présidente en prend note.

1. Appel

Effectif du Conseil 60

Excusés : 13 Mmes Devaud, Grzelak-Guidon et Tarchini
MM. Bähni, Chappuis, Equey Jacques, Gardet, Hunziker, Quintas,
Racine, Richards, Wessner et Wirth

Absents : 0

Présents : 47

Majorité absolue : 24

Tous les membres de la Municipalité sont présents.

Les membres du Conseil ayant été convoqués conformément à l'article 51 de son règlement et régulièrement par l'envoi de l'ordre du jour, et le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 mai 2017

PV no 02/2017 du 3.05.17

Mme la Présidente ouvre la discussion concernant ce PV :

M. Clerc Laurent : à la page 8, au sujet du SDOL, il faut compléter les lacunes à combler avec des points forts à conserver.

Mme Kaeser-Moser : à la page 7, la date est le 26 avril et non le 28 avril.

Mme Michel Christiane : en page 7, il s'agit de l'APREMADOL et non en page 8.

M. Brandt : en page 6, il s'agit d'une nouvelle rampe qui sera installée et non un autre système et, en page 10, il s'agit de célérité et non de sérénité et la commune a reçu une autorisation et non doit recevoir.

M. Mouvet : en page 10, c'est je m'en étonne et non je j'en étonne.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion et passe au vote.

Le PV no 02/2017 du 3.05.17 est accepté par 44 voix pour et 2 abstentions.

3. Communications du bureau et de la Municipalité.

- Toutes les conseillères et tous les conseillers ont reçu un mail de M. le Municipal Jatton dans lequel il demande, en qualité de Présidente du conseil, de, je cite « faire état de cette communication ».

Je ne vois pas en quoi pourrait consister la communication dès l'instant où chacun a reçu le mail et, d'autre part, en dehors des communications de la Municipalité en tant que telles, ni le bureau, ni la présidence, n'ont la compétence de se faire le porte-parole d'un Municipal, notamment en raison de la séparation des pouvoirs.

- Pour les personnes intéressées, 4 exemplaires du rapport de gestion de PoOuest 2016 sont à votre disposition auprès de Mme Burrus et M. Dubuis.

Parmi les événements qui ont marqué la vie de notre commune, on mentionnera en particulier :

- Les votations du 21 mai avec une participation de 48% pour l'élection du Conseil d'Etat, 2^{ème} tour, et de 54% pour les votations fédérales, la loi sur l'énergie étant acceptée par 70% des votants sur le plan communal.

Mme la Présidente communique quelques dates à retenir :

- Samedi 17 juin de 09h00 à 16h00, journée portes ouvertes du chantier de la station d'épuration de Vidy ;
- Toujours le samedi 17 mai, le soir cette fois, dès 18h30, la traditionnelle raclette au feu de bois organisée par la Société de gymnastique au Laviau ;
- Samedi 24 juin, fête de la musique à la place du Débarcadère. Début : 11h30.

Les prochaines dates en lien avec le Conseil communal :

- Le 28 juin. Je vous prie de prendre note que la séance du 28 juin débutera à 18h30 et sera suivie du traditionnel repas avec les conjoints. Merci de rendre réponse pour la participation au repas avant le vendredi 23 juin.
- Le samedi 2 septembre, sortie du Conseil communal.
- Et enfin, la rencontre avec Préverenges, le mercredi 13 septembre.

Communications de la Municipalité :

M. le Syndic :

- Je m'aperçois que nous avons la chance d'avoir notre Secrétaire Municipal en visite et souhaiterais qu'il vienne se présenter devant notre Conseil. Il est en remplacement de Mme Jordan, actuellement en arrêt maladie.
- Concernant mes communications, comme vous avez pu probablement le lire dans la presse, la Poste Suisse a communiqué, ces derniers jours, l'évolution du réseau postal dans le canton de Vaud ; globalement, c'est plus d'un tiers des 127 bureaux de poste encore existants qui sont menacés de fermeture d'ici 2020.

Malheureusement, en ce qui concerne l'office postal de Saint-Sulpice, les informations qui avaient été transmises à la Municipalité en décembre de l'année passée, restent d'actualité : le bureau est classé « à examiner » par la Poste suisse qui nous a informés rechercher un partenaire potentiel pour l'exploitation d'une filiale en partenariat, sur le modèle de l'agence postale.

Parallèlement et sur le même sujet, nous avons reçu une lettre de M. le Conseiller d'Etat Leuba nous informant que le Conseil d'Etat « ne cautionnera aucune fermeture d'agence qui n'aurait pas reçu l'assentiment des autorités locales concernées » ; nous avons donc le soutien des autorités cantonales qui mettent à la disposition des communes concernées le secrétariat du département de l'Economie.

Pour l'instant, la Municipalité ne peut donc qu'attendre le retour de la Poste Suisse avant de se prononcer, en fonction de la décision prise, sur l'éventualité d'un recours auprès de la PostCom. Nous tiendrons bien entendu votre conseil communal au courant de l'évolution de la situation dès que de nouveaux éléments nous parviendront.

- Ma troisième annonce concerne l'engagement de M. Reymond comme nouveau boursier. Il remplacera Mme Pittolaz qui a souhaité nous quitter après 10 ans de bons et loyaux services ; l'ensemble de la Municipalité et de l'administration communale la remercie pour son travail et lui souhaite bonne chance dans son nouvel emploi. M. Reymond entrera en fonction dès le 1^{er} juillet 2017, tout d'abord pour une période de transition et de passation de dossiers. Il reprendra ensuite, après quelques semaines, la direction de la Bourse communale, de manière à pouvoir être totalement opérationnel dans son nouveau poste, pour la période des budgets qui débutera dès début septembre.

Mme Merminod : j'ai deux communications au sujet de l'enfance.

- La première, nous allons ouvrir un groupe supplémentaire pour répondre aux nombreuses demandes des parents, et aurons 24 enfants le matin, 60 à midi et 48 l'après-midi.
- La seconde concerne un changement au niveau du réfectoire scolaire. Nous devons faire un choix en fonction du bruit. Nous avons décidé de passer à deux services : les 5-6 mangeront en premier et, après, ils feront les devoirs surveillés ; quant aux 7-8, ils feront les devoirs surveillés. et mangeront après. Ceci a été présenté aux parents pour les informer que c'était indissociable.

4. Gestion et comptes communaux 2016

a) Comptes 2016

La parole est donnée à Mme Burrus pour la lecture des conclusions.

La Municipalité n'a pas de complément à apporter.

Mme la Présidente propose de passer en revue les comptes par dicastère.

1) Administration générale p. 2 à 11

La parole n'est pas demandée.

2) Finances p. 12 à 19

M. Pache : j'ai toujours la même remarque au sujet du rendement de la fortune ; à la page 17, nous avons environ CHF 9'700'000.- dans la caisse et CHF 12'000'000.- de dettes ; on voit que l'intérêt que l'on paye sur tous nos emprunts se monte à CHF 136'800.- et ce que l'on retire de notre fortune se monte à CHF 35'000.-. Donc, il me semble que l'on pourrait faire mieux que cela, sans prendre de risques avec des placements dangereux.

M. le Syndic : nous en prenons note.

3) Domaines et Bâtiments p. 20 à 31

M. Gygax : à la page 17 et à la page 23, l'amortissement du bâtiment rue du Centre 60 se retrouve dans les « amortissements et réserves » alors que, pour le bâtiment du Centre 52, l'amortissement se trouve dans le compte d'exploitation. Pour avoir une unité de lecture, serait-il possible que les frais du Centre 60 se retrouvent aussi dans le compte « exploitation et réserve » ou alors le contraire ?

M. le Syndic : le préavis concernant le Centre 60 n'est pas bouclé, ce qui est peut-être la raison de cette différence.

4) Travaux p. 32 à 43

La parole n'est pas demandée.

5) Instruction publique et culte p.44 à 55

La parole n'est pas demandée.

6) Police p. 56 à 59

La parole n'est pas demandée.

7) Sécurité sociale p. 60 à 67

La parole n'est pas demandée.

8) Synthèse des comptes par dicastère

M. Beck : je souhaiterais remercier la Municipalité pour tous ces nouveaux documents, très utiles.

9) Bilan p. 71 à 73

M. Pache : de nouveau une question un peu récurrente. A la page 73, dans les financements spéciaux de réserve, nous avons toujours un montant pour provision « débiteurs et recours », toujours à CHF 7'700'000.-. Pourrais-je avoir quelques éclaircissements ?

M. le Syndic : nous avons deux affaires qui courent, mais malheureusement, elles sont traitées par le Tribunal Fédéral et je n'ai pas le droit de dévoiler quoi que ce soit.

Mme Kaeser-Moser : concernant le compte sur les citernes, j'aimerais savoir s'il est seulement affecté aux citernes ou aussi à d'autres systèmes.

M. Brandt : nous n'avons aucune marge de manœuvre et espérons que ce compte va disparaître.

M. Hirsch : quel est l'objectif de ce fonds ?

M. le Syndic : si vous avez été attentif au rapport de la COGEFI, ce compte a été créé en 1999 et il n'y aucune explication. S'agissant d'un fonds affecté, il faudrait faire une demande à l'Etat de Vaud ; nous allons entreprendre ces démarches.

10) Résultat du compte de fonctionnement page 75

La parole n'est pas demandée.

11) Fonds de réserve p.77

La parole n'est pas demandée.

12) Situation des comptes d'investissement p. 79

M. Pache : concernant le préavis 13/14 au sujet des Crêtes, on constate qu'au 31.12, nous avons un léger dépassement de CHF 34'000.- et je comprends que le préavis se soit pas terminé, mais qu'en est-il de cette rénovation et vers quel montant final s'acheminent-on ?

M. Panzera : je pense que tout cela sera finalisé d'ici la fin de cette année. Nous attendons encore un contrôle relatif à la partie électrique.

13) Annexes :

La parole n'est pas demandée.

Mme la Présidente clôt la discussion concernant les comptes et propose de passer au vote.

Les comptes sont acceptés à l'unanimité.

b) Rapport de gestion 2016

La parole est donnée à M. del Boca pour la lecture des conclusions du rapport.

La Municipalité n'a pas de commentaire.

Mme la Présidente propose de passer en revue le rapport de gestion par chapitre.

1) Conseil communal p.1 à 8

La parole n'est pas demandée.

2) Municipalité p.9 à 18

La parole n'est pas demandée.

3) Administration générale, contrôle des habitants, santé publique et paroisses p. 19 à 32

La parole n'est pas demandée.

4) Finance, police des constructions, aménagement du territoire et transports p. 33 à 42

La parole n'est pas demandée.

5) Instruction publique, bâtiments communaux, routes, épuration, services Industriels et éclairage public p. 43 à 54

La parole n'est pas demandée.

6) Police, service du feu, protection civile, domaines, service de voirie, ordures, pages 55 à 74

M. Gygax : au nom des sociétés locales, j'aimerais remercier la Municipalité pour l'aide précieuse qu'elle apporte à nos sociétés et, en particulier, au personnel de la voirie à qui nous transmettons nos félicitations.

M. le Syndic : je transmettrai les messages au nom des sociétés locales à la voirie.

M. Clerc Laurent : j'aimerais également remercier la Municipalité pour l'amélioration notoire des conditions relatives au bruit sur les plages et les parcs publics.

M. Panzera : en 2016, il y a eu une opération de la Police de l'Ouest pour lutter contre les décibels.

Mme Kaeser-Moser : Dans le cadre de cette problématique de ramassage des déchets, la commune envisage-t-elle la possibilité de résoudre de façon unifiée le problème des zones de dépose, notamment le long de la RC-1 ? Ecublens l'a fait par exemple au Ch. des Clos. Une rencontre avec les bordiers de la RC1 et d'autres endroits dans la commune où cette problématique se pose pourrait permettre d'entendre les attentes de la population et de trouver une solution satisfaisante pour tous. La Municipalité pourrait de cette façon encore mieux inciter les citoyens qui ne le sont pas à s'équiper de conteneurs ».

M. le Syndic : effectivement, le long de la RC1, c'est un problème car il y a aussi la piste cyclable et nous ne pouvons pas y poser des containers. Pour toutes les nouvelles constructions, nous avons pris contact avec le prestataire pour trouver une solution. A la fin de l'année, nous devons changer de prestataire et, dans le nouveau contrat, ne seront collectés que les sacs dans des containers. La SUVA interdit à ses employés de ramasser des sacs manuellement et particulièrement pour les verres qui sont dans des sacs.

M. Dijamatovic : je remercie la Municipalité d'avoir intégré le développement durable. Cela donne de la visibilité.

M. le Syndic : merci pour le soutien que vous apportez à tous mes collègues.

Mme Kaeser-Moser : merci pour l'éclairage public sur la RC1 et j'espère que vous allez reprendre cet éclairage sur la 1^{ère} partie ?

M. Brandt : un projet est en cours actuellement en collaboration avec Ecublens.

7) Affaires culturelles, tourisme, sécurité sociale p. 75 à 84

La parole n'est pas demandée.

8) Conclusions générales p.85

La parole n'est pas demandée

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion et procède au vote à main levée concernant les comptes et la gestion pour l'exercice 2016 tels que présentés.

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

Après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion de la Municipalité ainsi que des comptes communaux 2016,
- des rapports de la Commission de gestion et des finances,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

1. décide à l'unanimité

- d'approuver les comptes communaux de l'exercice 2016, ainsi que le bilan, tels qu'ils ont été présentés;
- d'approuver les comptes de l'exercice 2016 des Ententes intercommunales Chalet « Les Alouettes » à Morgins, concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge et du Service intercommunal de défense contre l'incendie et de secours « SDIS Chamberonne

2. décide à l'unanimité

- de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2016.

5. Dépôt du préavis no 06/17 : « Demande de crédit de CHF 1'077'000.- pour l'agrandissement du cimetière communal ».

La Municipalité n'a pas de complément à apporter :

Mme la Présidente ouvre la discussion :

M. Pache Rémy : concernant les 30 ans, on nous dit dans le préavis que la qualité du terrain est faible et que 30 ans serait trop court. Pour éviter des moments difficiles pour les familles des défunts, allons-nous profiter de cet agrandissement pour revoir le règlement pour changer cette limite ou allons-nous la conserver ?

M. le Syndic : nous n'avons pas abordé le sujet concernant la modification du règlement et peut-être est-ce une question que la commission pourrait poser.

M. del Boca : pour celles et ceux qui devront rapporter, je constate que le plan que nous avons reçu n'indique pas les parcelles 225 et 226, alors qu'elles figurent dans le préavis. Il s'agit d'un plan qui montre l'aménagement paysagé du cimetière. La commission devrait avoir un plan actuel du cimetière.

M. le Syndic : la commission aura le plan souhaité.

M. Dubuis Etienne : je souhaiterais que la commission qui s'occupera de ce préavis ai accès à un certain nombre de chiffres concernant les entrées et sorties des corps. Avez-vous estimé combien de temps les corps doivent restés en terre ?

M. le Syndic : le terrain n'est pas propice à la décomposition et nous ne voulons pas heurter la sensibilité des personnes. Je n'ai pas les résultats géologiques, mais ces terrains sont très sablonneux.

La parole n'étant plus demandée, le Bureau nommera une commission ad hoc pour traiter cet objet.

6. Dépôt du préavis no 08/17 : Réponse à la motion Pache et Consorts « Aide financière pour locataires de logements protégés ».

La Municipalité a un complément à apporter.

Mme Merminod : le règlement a été refait et a changé sur un point ; cette aide sera réservée aux appartements de 2 ½ pièces.

Mme la Présidente ouvre la discussion :

Mme Parent : dans l'article 8, on mentionne qu'une personne seule c'est CHF 60'000.- de revenu et, pour un couple, CHF 70'000.- . Je trouve que la différence est très faible.

Mme Merminod : je prends note et on en discutera avec la commission.

La parole n'étant plus demandée, le Bureau nommera une commission ad hoc pour traiter cet objet.

7. Initiative « Modification de l'article 3.6 du RGPA de Saint-Sulpice » déposée par Mme Annamaria Leonardi & Consorts.

M. Knüsel donne lecture d'un texte au nom des 3 initiants. Le but est de rappeler le cadre juridique dans lequel s'inscrit cette initiative. Il s'agit d'un projet rédigé en fonction de l'article 60 du règlement du conseil communal. Cet article prévoit que la Municipalité peut admettre ou attribuer une capacité constructive supérieure de 10% ou plus. La modification du RGPA nécessitera l'approbation du Conseil d'Etat. Nous ne voyons pas de raisons pour faire obstacle à cette approbation. Aucune base juridique n'impose à notre commune un tel bonus. Notre initiative ne veut pas aller contre minergie ou le développement durable. Notre initiative vise à supprimer une situation contraire au droit cantonal. Il s'agit aussi de rassurer les Serpelious concernant l'abondance des constructions à Saint-Sulpice et l'intérêt financier des promoteurs.

La Municipalité a un complément à apporter :

M. Brandt : nous avons pris connaissance du texte de votre initiative. Il rejoint des discussions que nous avons déjà eues avec la Municipalité. Donc, notre accueil est favorable et votre initiative est recevable.

Mme la Présidente ouvre la discussion :

M. Pache Rémy : je comprends la motivation des initiants, mais il me semble que pour un sujet aussi complexe, avant que le conseil puisse se prononcer, il serait peut-être bon de soumettre cette initiative à une commission qui préavisera, selon l'article 62, de notre règlement, et pour autant que 1/ 5^{ème} des membres présents soutiennent cette idée.

M. del Boca : je souhaite vous relire l'article 61 du règlement.

M. Pache : je ne mets pas en doute la recevabilité de cette initiative.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente propose de passer au vote concernant le renvoi ou non de cette initiative à une commission chargée de préavisier sur la prise en considération et le renvoi en municipalité.

Les personnes qui y sont favorables sont priées de le manifester en levant leur carton.

Plus d'un cinquième des membres étant d'accord avec cette proposition, le renvoi en commission est accepté.

Le Bureau nommera une commission ad hoc pour traiter cet objet.

8. Préavis no 03/17 : « Demande de crédit de CHF 60'000.- pour le réaménagement de la parcelle communale no 339 (Ch. des Pâquis 7) ».

M. Rémy Pache a présidé la commission en présence de M. Marcel Panzera, qui représentait la Municipalité. Mme la Présidente donne la parole à Mme Léonardi, rapporteur, pour la lecture des conclusions du rapport.

La Municipalité n'a pas de complément à apporter.

Mme La Présidente ouvre la discussion :

M. Dubuis : j'ai été surpris par un passage du rapport qui parle de l'armée qui serait intéressée à l'usage du site pour ses exercices ! De quel type d'exercice parle-t-on ?

M. Panzera : il ne s'agira pas d'un régiment de chars, mais des exercices combinés avec des troupes spéciales.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion et propose de passer au vote concernant ce préavis.

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

- Vu le préavis municipal no 03/2017 ;
- Vu le rapport de la commission immobilière chargée de son étude et ouï les conclusions ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

Décide par 45 voix pour et 1 abstention

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 60'000.- pour le réaménagement de la parcelle communale no 339, comprenant la démolition de la maison du chemin des Pâquis 7 et le fractionnement de la parcelle no 306 ;
2. De financer ces travaux par la trésorerie courante ;
3. D'amortir cette dépense par prélèvement sur la provision « aménagements généraux » dont le solde ascende à CHF 7'900'578.22 au 31.12.2015.

9. Préavis no 04/17 : « Demande de crédit de CHF 210'000.- pour le remplacement du système de production de chaleur au Centre 59 (immeuble de l'Auberge communale, salle du Conseil et appartements) ».

M. Jean-Louis Moser a présidé la commission en présence de M. Marcel Panzera, qui représentait la Municipalité et M. Jean-Pierre Barlatey, Ingénieur conseil. Mme la Présidente donne la parole à M. Weber, rapporteur, pour la lecture des conclusions du rapport.

La Municipalité n'a pas de complément à apporter.

Mme La Présidente ouvre la discussion :

M. Hirsch : étant donné qu'il s'agit d'une citerne rouillée, pourquoi ne pas utiliser le fonds de réserve existant ?

M. Panzera : l'argent disponible à la fin décembre 2015 était insuffisant pour couvrir ces frais. Maintenant l'attribution de ce fonds « citernes » comme précisé précédemment, n'est

pas utilisable. La citerne étant hors service, il va falloir la désaffecter, la sortir et remplacer la chaudière formatée pour le mazout. Le bruleur à mazout a été remplacé provisoirement par un brûleur à gaz et nous allons donc remplacer le brûleur et la chaudière, ce qui donne le montant du préavis.

M. Dubuis Etienne : comme Président de groupe, j'ai été surpris de constater que M. Plass était noté absent, mais il s'était effectivement excusé.

M. Moser : je le confirme.

M. Dubuis : la question essentielle que pose le chauffage, c'est l'installation de production d'un nouveau système de distribution de chaleur et l'amélioration de l'isolation. Cela figure en page 3, qui précise que cette isolation doit être prise en compte. Est-ce que cela a été fait ?

M. Panzera : oui cela a été pris en compte.

M. Moser : la chaudière actuelle qui a 33 ans d'âge avait une puissance de 350 KW et la nouvelle aura une puissance de 250 KW, donc nous diminuons cette puissance. Nous ne pouvons pas aller en dessous en raison de la nécessité d'avoir une puissance instantanée pour les batteries de climatisation. Les calculs ont été faits précisément. Même si le bâtiment sera isolé par la suite, la chaudière ne sera pas surdimensionnée.

M. Mouvet : ces frais sont amortis par le fonds de réserve, mais je me pose la question de savoir pourquoi pas sur le compte réserve des bâtiments communaux ?

M. Panzera : c'est la Boursière qui m'a suggéré d'utiliser ce compte.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion et propose de passer au vote concernant ce préavis.

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

- Vu le préavis municipal no 04/2017 ;
- Vu le rapport de la commission chargée de son étude et ouï les conclusions ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

Décide par 45 voix et 1 abstention

- D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 210'000.- pour le remplacement de la production de chaleur au Centre 59 (immeuble de l'Auberge communale, du Conseil communal et des appartements attenants) ;
- De financer ces travaux par la trésorerie courante ;
- D'amortir cette dépense par prélèvement sur la provision « aménagements généraux » dont le solde ascende à CHF 7'900'578.22 au 31.12.2015.

10. Préavis no 05/17 : « Demande de crédit de CHF 1'841'400.- pour la réfection de la rue du Centre – Ch. Du Bochet ».

M. Robert Ryser a présidé la commission en présence de M. Pierre-Yves Brandt, qui représentait la Municipalité et M. Damien Morand, ingénieur civil REG B chargé de gestion de chantier dans le bureau d'ingénieurs Sabert. Mme la Présidente donne la parole à Mme Claude Probst, rapporteur, pour la lecture des conclusions du rapport.

La Municipalité n'a pas de complément à apporter.

Mme La Présidente ouvre la discussion :

M. Spaccapietra : il est dit dans les rapports que l'entreprise a proposé plusieurs projets d'aménagements et que celui retenu conserve la même structure qu'actuellement. Il ne nous est pas dit pourquoi celui-là a été retenu et pas les autres ? Dans la conclusion du rapport de la commission il est dit, à propos de la vision pour le futur, que certains aspects nous ont satisfaits, mes lesquels ?

M. Brandt : vous n'étiez pas présent lors de la dernière séance donc vous n'avez pas pu voir les différents projets présentés pour la commission avec des solutions plus larges ou plus étroites. Finalement, c'est la variante statu quo qui a été préférée. Ceci n'était pas évident, parce qu'élargir la route serait fait au détriment des propriétaires, ce qui nécessiterait une expropriation. Une piste cyclable, c'est une bonne chose, mais nous sommes sur une route de desserte et non principale, raison pour laquelle nous gardons un système satisfaisant. L'augmentation du trafic sur cette voie n'est pas énorme. Sur le long terme, pour savoir ce qui est bien ou pas bien, une étude a été faite sur l'état des routes ; nous avons suivi une priorité et il y aura une tranche no 2.

M. Ryser : M. Brandt a bien résumé la question. Au niveau des étapes à franchir avec ce tronçon, il y a des priorités d'usures plus fortes sur la première partie que sur la seconde, et il y a aussi des restrictions budgétaires, vu que nous sommes engagés sur la RC1 également. Concernant le choix porté sur ce projet, il correspond à ce qui est nécessaire.

M. del Boca : les conclusions du rapport ne correspondent pas à celles lues par Mme Probst.

Mme Probst : je les ai lues uniquement oralement.

M. Hirsch : je ne voudrais pas remettre en cause le travail de la commission, mais je regrette que l'étendue de ce chantier s'arrête au carrefour du Russel et ne descende pas de 150 mètres plus bas.

M. Brandt : cette éventualité a été réfléchie mais, sur les conseils de notre mandataire, nous avons décidé de couper les secteurs en deux.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion et propose de passer au vote concernant ce préavis.

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

- Vu le préavis municipal no 05/2017 ;
- Vu le rapport de la commission chargée de son étude et ouï les conclusions ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

Décide par 44 voix pour et 2 abstentions

- D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'841'400.- pour la réfection de la Rue du Centre et Chemin du Bochet.

11. Préavis no 07/17 : « Demande de crédit de CHF 1'997.- pour la réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens, secteur 8 CFF-Forêt ».

M. Olivier Chappuis a présidé la commission en présence de M. Marcel Panzera qui représentait la Municipalité. Mme la Présidente donne la parole à M. Olivier Ruegg, rapporteur, pour la lecture des conclusions du rapport.

La Municipalité n'a pas de complément à apporter.

Mme La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion et propose de passer au vote concernant ce préavis.

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

- Vu le préavis municipal no 07/2017 ;
- Vu le rapport de la commission d'épuration chargée de son étude et ouï les conclusions ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

Décide à l'unanimité

- D'autoriser l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur Sorge, secteur 8 CFF/Forêt sur le territoire de la commune d'Ecublens ;
- D'allouer à la commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de CHF 1'997.- pour la participation de notre commune au crédit global de CHF 317'000.- net TTC, selon les modalités décrites ci-dessus.

12. Communication des délégués aux Conseils intercommunaux.

ARASOL : Mme Dubuis Nathalie : nous nous sommes réunis pour discuter des comptes 2016, et nous avons étudié le nouveau règlement, mais il n'est pas encore accepté. Il s'avère qu'à l'ARASOL, il y a des problèmes de personnel.

AJESOL : Mme Kaeser-Moser : demain aura lieu une Assemblée extraordinaire pour le renouvellement du logiciel de gestion des enfants de l'Ouest Lausannois.

ORPC : M. Golaz : nous avons eu notre Assemblée générale hier et j'aimerais vous communiquer le montant de la participation de Saint-Sulpice qui s'élève à CHF 68'322.05 pour un total de 3898 habitants.

APREMADOL : Mme Michel : nous avons eu une présentation des proches aidants et tous les services sont concernés. Le budget est respecté et les résultats trimestriels vous seront communiqués plus tard.

13. Propositions individuelles et divers.

M. Pache Rémy : j'aimerais parler de conflits d'intérêt. Suite à la nomination de deux membres d'une commission pour le préavis 5/17, le bureau a sévèrement refusé deux de nos conseillers, sous prétexte de conflit d'intérêt. Il n'a pas de définition absolue dans un conflit d'intérêt, mais dans l'intérêt primaire, il pourrait y avoir corruption. Le préavis 5/17 ne parlait de rien d'autre que de maintien de statuquos, mais pas d'expropriations. Si l'on persiste dans cette voie, le préavis concernant le cimetière, avec tous les conseillers qui ont un parent dans le cimetière, il pourrait aussi y avoir conflit d'intérêt.

M. Clerc Laurent : je voudrais faire part de mon inquiétude pour notre scrutateur et notre Municipal qui sont assis sous les haut-parleurs qui sont trop bas. Il y a danger lorsqu'ils se lèvent.

M. Panzera : j'en prends acte.

M. Hanlon :

Il y a trois points que j'aimerais élucider pendant cette intervention.

Les deux premiers points concernent le Bureau et le troisième concerne le sujet du conflit d'intérêt.

Pour commencer, pour le Préavis 5.17 concernant la réfection du chemin du Bochet, que nous avons traité ce soir, et en se tenant strictement aux faits, le Bureau a publié une liste des commissionnaires datée du 8 mai, dans laquelle Frédéric Gardet et moi-même faisons partie. Puis, le jour même, Madame la Présidente du Conseil, qui est responsable du Bureau, a envoyé un courriel pour parler d'un conflit d'intérêt.

Donc, mon premier point concerne le fait que le Bureau a publié un document avant que celui-ci n'ait été contrôlé par le chef du Bureau. Pour moi c'est un petit hic, une erreur humaine auquel nul être, en tant qu'humain, n'est à l'abri de commettre. Pour ma part, j'ai apprécié le fait que Madame la Présidente ait avoué la faute et présente des excuses. J'espère que ce bon comportement suite à ce petit hic, serve de modèle et ainsi que de leçon pour les futurs responsables du Bureau.

Mon deuxième point, par contre, est plus sérieux. Dans le courriel précité, se trouvent des mots un peu inquiétants à savoir que la Municipalité a été consultée.

Ces mots sont inquiétants pour la simple raison que notre gouvernement communal, comme d'ailleurs au niveau cantonal et fédéral, fonctionne sur le principe de la séparation des pouvoirs. Le Bureau est un organe du Conseil, et donc est entièrement indépendant de la Municipalité. La Municipalité n'a strictement rien à dire à propos des membres d'une commission sauf, bien entendu, d'identifier le Municipal concerné par le sujet. Donc, il y a eu une double faute. Premièrement, Madame la Présidente du Conseil n'aurait jamais dû poser la question à la Municipalité et, deuxièmement, la Municipalité n'aurait jamais dû répondre. Voilà une autre leçon à retenir pour les futurs responsables du Bureau.

Mon dernier point concerne le sujet du conflit d'intérêt.

L'effort d'éviter les conflits d'intérêt au sein du Conseil Communal, comme d'ailleurs au niveau de la Municipalité, est valable et très important. Par contre, autant il est important d'éviter les conflits d'intérêt, il est également important d'assurer une représentation équilibrée dans les commissions et le Conseil en lui-même, afin d'être à l'abri d'accusations de résultats biaisés ou dirigés. Le cas d'un Syndic et son fils en qualité de Président pourrait être un conflit d'intérêt. Je demande que le Conseil propose un groupe de réflexion à ce sujet.

Mme la Présidente : je souhaiterais répondre au point 2, lorsque j'ai reçu la composition de la commission, je me suis posée la question d'un conflit d'intérêt potentiel, et dans le bureau nous avons toujours eu une ligne stricte. Par politesse, j'ai demandé au Municipal concerné si cela le dérangeait et sa réponse a été qu'il préférerait ne pas avoir des riverains directs. Nous avons donc proposé de déplacer les membres concernés dans la seconde commission nommée à cette date.

M. Brandt : c'est vrai que nous avons été consultés et effectivement la séparation des pouvoirs est quelque chose de très important et la Municipalité en prend acte.

M. Ryser : j'ai eu beaucoup de plaisir de travailler avec Mme Probst qui est riveraine. Elle a été impartiale.

M. Dijamatovic : j'aimerais adresser une demande à la Municipalité. J'ai appris qu'il y aurait une action mobilité au niveau de l'APE. Elle s'adresse à la commune et je pense qu'il serait bien que la Municipalité s'inscrive d'ici la fin de ce mois.

M. le Syndic : j'en prends acte et nous allons faire le nécessaire.

M. Walpen : le beau temps est revenu et la période d'examens de nos étudiants impose leur présence sur le campus. Vu que les parkings sont limités, le ch. des Bois est assailli par des véhicules. Ce qui est gênant, c'est que l'on voit apparaître sur les véhicules des vignettes marquées « Autorisation Municipale ».

M. Panzera : je vais alors organiser une opération commando. Dans cette zone du Laviau, qui est un problème, nous sommes en train de travailler avec PolOuest. Mais aucune autorisation n'a été délivrée par la Municipalité.

Mme Parent : j'aimerais parler de mamans et grand-mamans qui amènent leurs enfants à la plage du Pélican. Cette année, il y a beaucoup de cygnes qui laissent des tas de déjections et les mamans n'osent plus mettre les enfants dans l'eau. Ceci devrait être nettoyé et, de plus, il manque de poubelles, et pourquoi il n'y a plus de toilettes ?

M. le Syndic : nous avons déjà reçu le courrier d'une autre personne et avons pris contact avec le Service de la Faune, mais actuellement il y a des colonies de cygnes très importantes et nous ne pouvons pas lutter contre. Ces plages sont régulièrement nettoyées. Quant aux poubelles, nous avons placé une poubelle solaire compactable qui correspond à 8 poubelles normales. Ce que nous trouvons par terre est de l'incivilité. Un règlement est en train de se mettre en fonction. Au sujet des toilettes, les toilettes mobiles mises en place l'année dernière n'ont pas donné satisfaction. Mais il y a des toilettes à 250 mètres. Nous avons demandé une offre pour de nouvelles toilettes et avons plusieurs options. Un raccordement de ces toilettes à l'écoulement est trop onéreux.

M. Jungen : je rebondis sur les places de parc, mais au chemin des Pierrettes. Dimanche j'ai constaté que toutes les places étaient impraticables, de même que sur le Pâqueret gauche droite. Je pense qu'il y aurait quelque chose à faire de ce côté-là ?

M. Panzera : le problème du parcage ne sera pas résolu facilement au vu de la densification de la population. Il y avait le problème du Débarcadère et maintenant les Pierrettes. Merci de le mentionner, mais nous allons trouver des solutions. Depuis début mai, nous avons engagé Protectas et pouvons déjà constater leur efficacité.

Mme Berner : concernant les plages sales, il y a un projet de nettoyage du Laviau et j'avais trouvé ce projet intéressant au niveau éducatif. Je souhaiterais obtenir des dates pour que la population participe au nettoyage de ces plages.

M. le Syndic : la Municipalité a pris la décision de soutenir cette action et la voirie sera engagée. La date vous sera communiquée.

Mme Theumann : concernant le rapport de gestion, c'est une mine d'informations et j'aimerais que lors de la prochaine législature, le rapport de gestion soit distribué aux nouveaux conseillers comme support de travail. Au sujet de la téléphonie mobile, vous avez peut-être déjà lu ou entendu une étude concernant la réception à Saint-Sulpice. J'encourage ceux qui n'ont pas encore répondu de le faire d'ici lundi prochain.

La parole n'étant plus demandée, Mme La Présidente clôt la séance à 22h40



Mme Corinne Willi



Conseil communal



M. Daniel Giroud